

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 3 juillet 2019 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 26 juin 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Pierrick Berthou, Manuel Pottier, Hervé Noël, Gérard Jambou, Isabelle Baltus, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Bernard Nedellec, Patrick Vaineau, Jeannette Boulic, Alain Kerhervé, Martine Brézac, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Patrick Tanguy a donné pouvoir à Michaël Quernez
Cécile Peltier a donné pouvoir à Géraldine Guet
Pascale Douineau a donné pouvoir à Danièle Kha
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Yvette Metzger a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Cindy Le Hen a donné pouvoir à Isabelle Baltus
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Jeannette Boulic à partir de 20 heures 40
Christophe Couic a donné pouvoir à Michel Forget à partir de 22 heures
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

7. AMENAGEMENT DE LA RUE DE L'ANCIEN ABATTOIR - ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AM N°416 APPARTENANT A M. TANGUY

Exposé :

La Ville envisage de poursuivre son projet de parcours artistique « Chemin Bleu » sur la rue de l'ancien abattoir. En réaménageant cet espace public, la municipalité souhaite en faire un lieu de promenade et de détente pour la population locale et touristique.

Pour ce faire, il est nécessaire d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AM n°416 appartenant à M. TANGUY pour une contenance de 220 m² environ afin d'entreprendre des travaux d'embellissement.

En accord avec M. TANGUY, cette acquisition se fera à l'Euro symbolique. Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la Ville de Quimperlé.

Les deux parties envisagent de signer une convention permettant à la Ville d'entreprendre les travaux d'aménagement avant l'acquisition définitive de la parcelle avec l'accord du propriétaire actuel.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord sur l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AM n°416 d'une surface d'environ 220 m² à l'Euro symbolique, les frais d'acte et de bornage étant à la charge de la Ville de Quimperlé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec M. TANGUY permettant à la Ville d'engager les travaux d'aménagement avant la cession définitive de la parcelle,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte établi par l'étude des notaires de Quimperlé.

Avis favorable de la commission municipale politique de la ville et environnement du 20 juin 2019
Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 25 juin 2019

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.